



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Rte des Cliniques 17, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 20 09
www.admin.fr.ch/dsas

Communiqué de presse

La semaine de la vaccination aura lieu du 24 avril au 1^{er} mai 2010

Pour la cinquième année consécutive, la Suisse a décidé de renouveler sa participation à la semaine de la vaccination. Organisée par le bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Europe, cette semaine a pour objectif de promouvoir la vaccination rougeole-oreillon-rubéole (ROR) auprès des enfants de moins de 2 ans et, ainsi, de prévenir les épidémies. La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et le Service du médecin cantonal (SMC) soutiennent la campagne fédérale.

L'épidémie de rougeole qui a sévi en Suisse durant ces trois dernières années est terminée. Elle a touché 4400 personnes, dont 339 ont été hospitalisées et 1 est décédée. Durant cette période, près de 40 personnes ont contracté la rougeole dans le canton de Fribourg. La rougeole n'est pas une maladie bénigne, et elle peut causer des complications importantes, surtout chez les jeunes enfants. Pour parvenir à éliminer cette maladie sur l'ensemble du territoire national, la couverture de vaccination devrait être d'au moins 95 %. Or, elle n'atteint que 87 % actuellement en Suisse pour la première dose de vaccination. Un pourcentage légèrement supérieur est constaté à Fribourg, avec un taux de 90 %. Celui-ci tombe néanmoins à 70 % pour la deuxième dose. Pour rappel, le vaccin ROR est sûr et efficace et permettrait d'éradiquer la rougeole de nombreux pays si un maximum de personnes étaient vaccinées.

Le plan de vaccination ROR prévoit que les enfants se fassent vacciner une première fois à 12 mois et une seconde fois entre 15 et 24 mois. En cas de maladie, les risques pour l'enfant et pour son entourage sont élevés, notamment dans les crèches où les risques de contagion sont très importants. Les conséquences d'une épidémie dans une structure scolaire peuvent également être lourdes (cas secondaires, éviction des enfants non-vaccinés, voire fermeture de l'établissement).

La DSAS et son Service du médecin cantonal (SMC) invitent les parents d'enfants de moins de 2 ans à contrôler les carnets de vaccination auprès de leur médecin de famille, à faire vacciner leur enfant et à se faire vacciner eux mêmes, si nécessaire. De plus, les professionnels s'occupant d'enfants de moins de 2 ans (personnes qui travaillent dans les crèches, les maternités ou en pédiatrie par exemple) sont incités à contrôler leur statut vaccinal et, le cas échéant, à se faire vacciner.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
[WWW.FR.CH](http://www.fr.ch)

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Rte des Cliniques 17, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 20 09
www.admin.fr.ch/dsas

—

Autres sources d'information

Site du SMC (www.admin.fr.ch/smc)
www.sevacciner.ch
Hotline Info-vaccin: 0844 448 448

Fribourg, le 23 avril 2010

Contact

Service du Médecin cantonal, 026 305 79 80 (10h00-11h30)